



# UNSa

## VOTRE ALLIÉE DU QUOTIDIEN !



Détail du projet de tapisserie d'Aubusson en hommage à George Sand (150<sup>ème</sup> anniversaire de sa mort). Voir dernière page.



### ACTUALITÉ

Quelques infos  
sur la fiscalité des successions



### VIE ASSOCIATIVE

Rencontre avec  
Lire et faire lire



### LOISIRS

Exposition et  
conférence George Sand

# SOMMAIRE

## ACTUALITÉ



4

UNE BELLE VICTOIRE !

4 QUELQUES INFOS SUR LA FISCALITÉ DES SUCCESSIONS



5

LE C.D.C.A EN ACTIVITÉ

5 LA CONCILIATION DE JUSTICE, UN SERVICE PUBLIC MÉCONNU

5 DÉMARCHAGES FRAUDULEUX : QUE FAIRE ?

## VIE SYNDICALE

6 PAROLE À...

6 DÉVELOPPEMENT RÉCENT DE L'UNSA SUR LE TERRITOIRE AUVERGNAT



7

UNSA PÔLE LES MANUFACTURES D'AUVERGNE

## VIE ASSOCIATIVE



8

RENCONTRE AVEC ?

9 QUAND LE 49.3 SACRIFIE LES VACANCES DES ENFANTS

## VACANCES



8

ADRESSES DE LOCATIONS SAISONNIÈRES

## LOISIRS



12

À PRÉVOIR À VOTRE AGENDA

## LES LIENS QUI



Restez au courant de l'actualité des retraités :



CLIQUEZ POUR PLUS D'INFORMATION



Connaitre la fiche de route de l'UNSA :



CLIQUEZ POUR TÉLÉCHARGER



Renforcer son autonomie grâce à la carte inclusion-mobilité - Puy-de-Dôme :



CLIQUEZ POUR PLUS D'INFORMATION



CLIQUEZ POUR PLUS D'INFORMATION



CLIQUEZ POUR PLUS D'INFORMATION



Renforcer son autonomie grâce à la carte inclusion-mobilité - Allier :



CLIQUEZ POUR PLUS D'INFORMATION



Renforcer son autonomie grâce à la carte inclusion-mobilité - Cantal :



CLIQUEZ POUR PLUS D'INFORMATION



Renforcer son autonomie grâce à la carte inclusion-mobilité - Haute-Loire :



CLIQUEZ POUR PLUS D'INFORMATION

Accéder à une séance d'ostéopathie :



CLIQUEZ POUR PLUS D'INFORMATION

Connaitre ses droits pour des frais engagés pour une association :



CLIQUEZ POUR PLUS D'INFORMATION

Accéder à ses droits et se faire aider au plus près de chez soi :



CLIQUEZ POUR PLUS D'INFORMATION



CLIQUEZ POUR PLUS D'INFORMATION

S'héberger ou héberger sur Clermont-Ferrand :



CLIQUEZ POUR PLUS D'INFORMATION

Partager un toit :



CLIQUEZ POUR PLUS D'INFORMATION

Faire un don :



CLIQUEZ POUR PLUS D'INFORMATION



UNSA Retraites 63  
CPPAP 0927 S 06195  
ISSN n°2648-2207  
Bulletin n°106 - Avril 2026  
www.unsa.org

SE-UNSA 63  
29 rue Gabriel Péri  
63000 CLERMONT-FERRAND

Directeur de publication :  
JM BRUN



CLIQUEZ POUR EN SAVOIR PLUS



Dans cette version numérique vous trouverez des liens directs pour des compléments d'informations sur internet.

## L'UNSA en Auvergne :

**UD UNSA de l'Allier :**  
5 rue de la Vigerie  
03500 SAINT-POURÇAIN  
04 70 98 55 59  
ud-03@unsa.org

**UD UNSA de la Haute-Loire :**  
Maison des syndicats  
4 rue de la passerelle  
43000 LE PUY EN VELAY  
04 71 09 28 43  
ud-43@unsa.org

**UD UNSA du Cantal :**  
Centre Laïque Antonin Lac  
Rue du 139ème RI  
15012 AURILLAC  
04 71 48 72 25  
ud-15@unsa.org

**UD UNSA du Puy-de-Dôme :**  
Maison du Peuple  
29 rue Gabriel-Péri  
63000 CLERMONT-FERRAND  
04 73 19 83 83  
ud-63@unsa.org

# ÉDITO

## LA PAIX !!!!

**A**ctuellement, le monde est la proie d'agressions guerrières dévastatrices, perpétrées par des irresponsables politiques comme Poutine, Trump, Netanyaou et «les guides iraniens» qui, tous, bafouent le droit international.

Très nombreux morts de citoyens, destructions massives d'habitations et d'installations publiques, menaces graves sur les dépôts pétroliers et gazeux, déversements constants de bombes et de drones.

Gaspillage d'argent pour détruire alors que les populations de ces régions sont déjà dans des situations extrêmement difficiles.

Personne ne connaît les raisons de cette guerre

qui embrase le Moyen Orient. Poutine veut étendre son emprise sur l'Ukraine avec cette guerre depuis quatre ans, sans respect des conventions internationales.

Des conséquences graves en Europe et en France avec l'inquiétude, les menaces, l'augmentation lourde des produits pétroliers et gazeux avec des répercussions sévères sur la population.

Quelle «connerie» la guerre, disait Jacques Prévert. Cette formule est, hélas, d'une brûlante actualité. L'opinion publique peut avoir un rôle majeur pour peser pour la paix et la sauvegarde des peuples.

Il faut faire vite.

Cournon, le 21 mars 2026  
Jean-Claude MONTAGNE

## ENFIN ?

Le 25 février 2026, l'Assemblée Nationale a adopté, en 2<sup>ème</sup> lecture, la proposition de loi relative à l'aide à mourir.

Le Sénat doit examiner le même texte début avril. Le risque est grand que le Sénat dénature ce texte et retarde encore la procédure. En dernière lecture, la proposition reviendra à l'Assemblée Nationale.

Le Pacte Progressiste, piloté par la MGEN et l'ADMD, auquel adhère l'UNSA, demande instamment l'adoption de la loi avant l'été.

Le texte concernant les soins palliatifs a été voté unanimement à l'Assemblée Nationale. Il suivra le même parcours législatif.

Prochain bulletin : fin juin 2026

- les incontournables de l'été
- une nouvelle rencontre associative : l'association CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement)
- et nos rubriques habituelles : vie syndicale, actualités...

## UNE BELLE VICTOIRE !

Alors que chacun.e d'entre nous va faire sa déclaration de revenus, nous revenons sur un acquis de l'UNSA !

En effet la loi de finances 2026 adoptée le lundi 2 février préserve l'abattement de 10 % sur les pensions et retraites. C'est une belle victoire !

La bataille a commencé en mars 2025, par une attaque coordonnée de Gilbert Cette président du Conseil d'Orientation des Retraites et Patrick Martin, Président du MEDEF qui ont réclamé la suppression de l'abattement de 10 % en l'assimilant de manière scandaleuse à la déduction de 10 % des frais professionnels des salariés. La mesure a été reprise dans le projet de loi de finances de l'éphémère Premier ministre François Bayrou, puis dans celui de son successeur Sébastien Lecornu.

À l'UNSA Retraités, nous avons combattu, tout d'abord en expliquant l'historique et la nature de l'abattement de 10 % et en lançant notre pétition.

Forts de votre soutien de plus de treize mille signatures, nous avons adressé aux parlementaires en octobre, une étude économique



montrant l'impact de la suppression de la mesure et aussi du gel des pensions qui était prévu dans le projet de budget de la Sécurité sociale. Nous avons obtenu que la Commission des finances de l'Assemblée nationale se prononce le 21 octobre, contre la suppression ou la transformation de l'abattement de 10 %. La situation de maintien de l'abattement de 10 % sur les pensions et retraites a ensuite été préservée pendant le long processus d'adoption du budget 2026 par le Parlement.

**Cette victoire est celle de votre mobilisation et vous pouvez en être fiers. L'UNSA Retraités sera toujours à vos côtés pour défendre votre pouvoir d'achat.**

## QUELQUES INFOS SUR LA FISCALITÉ DES SUCCESSIONS

### | La fiscalité des successions

Souvent vilipendée comme taxe sur la mort, la fiscalité sur les successions est plus élevée que dans la moyenne des pays de l'OCDE. Elle rapporte au budget de l'État des recettes qui s'élèvent à 0,7% du PIB. Pour autant est-elle confiscatoire ?

C'est loin d'être le cas : en 2022, 53% des successions ont été exonérées de tout droit. La fiscalité directe sur les successions est fondée sur un barème progressif, mais avec une progressivité pour le moins... insolite !

### | Comment ça marche ?

En succession directe, les héritiers bénéficient d'une franchise de 100 000 €.

Part taxable	Tarif applicable
N'excédant pas 8 072€	5%
Comprise entre 8 072€ et 12 109€	10%
Comprise entre 12 109€ et 15 932€	15%
<b>Comprise entre 15 932€ et 552 324€</b>	<b>20%</b>
Comprise entre 552 324€ et 902 838€	30%
Comprise entre 902 838€ et 1 805 677€	40%
Supérieure à 1 805 677€	45%

Au-delà de cette somme, à la part taxable, s'applique le barème ci-dessus.

On relèvera que s'il affiche une progressivité réelle, ce barème a toutefois un écart extrêmement marqué avec un rapport de 34,5 entre la borne basse de la quatrième tranche et la borne haute de cette même tranche.

On taxe avec le même taux de 20% une succession de 120 000 € et une succession de 650 000 € !

On pourrait concevoir une progressivité plus... progressive !

Mais l'astuce ne se limite pas là. Donation exonérée de 100 000 € par héritier possible tous les 15 ans, démembrement des propriétés foncières, exonération des assurances vie jusqu'à un certain seuil et autres niches fiscales permettent d'échapper largement à la taxation des successions. A partir d'un certain niveau de patrimoine, de subtils fiscalistes sont là pour éviter au contribuable de payer ! Plus efficace encore les niches fiscales, dont la célèbre niche Dutreil, permettant une large exonération de la taxation des entreprises lors de la succession, laquelle favorise les très gros héritages et a causé un manque à gagner de 5,5 milliards d'euros pour les finances publiques en 2024, selon le rapport de la Cour des comptes !

### | Qui paie quoi ?

Les 0,1% d'héritiers les plus favorisés seraient loin de payer les 45% de la tranche terminale comme on l'entend parfois. Selon le Conseil d'Analyse Économique, ils acquitteraient un impôt inférieur à 10% du patrimoine perçu ! 10% sur un avoir successoral de 13 millions,

ça fait 1,3 million. Pas mal, mais il en reste ! Beaucoup !

Les seules successions qui font l'objet d'un prélèvement confiscatoire sont les successions indirectes, d'oncle ou tante à neveu ou nièce ou sans lien familiaux (dans les couples reconstitués par exemple, conjoint non pacé vis-à-vis des enfants de son conjoint, qu'il a parfois élevés) avec des taux de 55 à 60%.

### | Alors que faire ?

Nous n'avons pas la prétention de nous ériger en fiscalistes. Cependant, poser sans tabou le sujet de la fiscalité des gros patrimoines est une question de justice sociale et un gisement de ressources dans une société qui manque cruellement de moyens pour préparer l'avenir. Au lieu de nous seriner à longueur de temps que ce sont les retraites qui plombent l'avenir des jeunes, il y aurait dans une réforme équitable de la fiscalité des successions, les moyens de redonner aux jeunes générations la possibilité de se construire un avenir.

Cela pourrait passer par plus de progressivité dans le barème de l'impôt sur les successions, la réduction des donations exonérées, la limitation de certaines niches fiscales et leur redéfinition pour plus d'efficacité.

**Sans introduction d'une plus grande équité fiscale, la concentration de plus en plus forte du patrimoine dans des mains de moins en moins nombreuses altèrera la cohésion sociale, déjà fortement fracturée, et ruinera le consentement à l'impôt.**



## LE C.D.C.A. EN ACTIVITÉ

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (C.D.C.A.) est une instance consultative auprès du Conseil Départemental.

Exemple de fonctionnement de celui du Puy-de-Dôme :

Dans le Puy-de-Dôme, l'UNSA dispose de six sièges (3 titulaires et 3 suppléants). De plus trois militant.es de l'UNSA participent au titre d'une association dont ils sont membres.

Le C.D.C.A. a mis en place depuis son renouvellement des commissions de travail : Education et scolarisation; Accès aux soins; Nouvelles technologies; Logement; Sport-loisirs-culture; Accessibilité.

Deux militants de l'UNSA sont rapporteurs : Joëlle Hudelot pour la commission Accès aux soins. Patrick Reliat pour la commission Nouvelles technologies.

Les commissions formulent des préconisations qui sont diffusées après l'adoption du rapport en séance plénière du C.D.C.A.

Les collègues intéressés par un ou plusieurs thèmes en discussion peuvent transmettre une note de constats et de propositions à JC Montagne (jc.montagne@laposte.net). Il fera suivre aux responsables de chaque commission.

**Il existe un C.D.C.A. dans chaque département. N'hésitez pas à vous rapprocher de la section UNSA de votre département.**



## LA CONCILIATION DE JUSTICE, UN SERVICE PUBLIC MÉCONNU

La conciliation de justice permet la résolution de différends de la vie quotidienne, qu'il s'agisse de conflits de voisinage, de litiges de consommation, de baux locatifs, de soucis de copropriété...

Ce service public gratuit, assuré par des conciliateurs bénévoles, mais formés par l'École Nationale de la Magistrature, permet souvent de résoudre des problèmes en évitant le passage au tribunal et les frais qui en résultent.



+ D'INFOS EN SCANNANT CE CODE



## DEMARCHAGES FRAUDULEUX : QUE FAIRE ?

De plus en plus, des personnes malveillantes nous sollicitent pour obtenir des informations personnelles ou des coordonnées bancaires. La plus grande vigilance s'impose. Il ne faut communiquer aucune donnée personnelle à ces fraudeurs potentiels.

Toute personne victime d'une tentative de fraude peut solliciter le service anti-fraude mis en place par le Ministère de l'Intérieur :

### CONTACT

TÉLÉPHONE

0811 020217

INFORMATIQUE



PHAROS  
portail officiel de signalement



ANNUAIRE  
des services déconcentrés

Dans ce bulletin, la parole est ouverte à deux syndicats du territoire auvergnat.  
Objectif : vous les présenter pour que vous en parliez dans votre entourage !  
UNSA Centre France Portage et Unsa Hermès

## PAROLE À...

«Quotidiennement le Service Client répond aux diverses demandes des abonnés aux quotidiens et hebdomadaires du Groupe Centre France.

Une équipe faisant preuve d'empathie et de professionnalisme s'adaptant aux problématiques quotidiennes. Et sans oublier le rôle essentiel des porteurs qui livrent votre journal La Montagne dans votre boîte aux lettres aux aurores tous les jours de l'année.

L'UNSA joue un rôle primordial quotidiennement (au sein de nos services) car grâce à l'UNSA je rappelle à mon entreprise, le code du travail, l'équité et la transparence auxquels elle ne peut déroger.

Lors des réunions grâce à l'UNSA je réaffirme sans cesse les documents conformes à la loi ainsi que de nouveaux accords qui seraient indispensables pour les salariés.

Mais également l'UNSA m'aide à faire reconnaître le travail des salariés du service client et au portage pour qu'ils aient enfin un jour, de bons salaires et

### DS Christine DAVID

christine.david4@orange.fr

06 37 36 52 44



des avantages : c'est un travail de long haleine!!!

En vous souhaitant une bonne lecture du journal des retraités !

À bientôt.»

Christine David.

Titulaire CSE (Comité Social et Économique) et CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail) et DS UNSA (Déléguée Syndicale).Service Client.  
06 37 36 52 44

centrefranceportage.unsa@gmail.com

Suppléante CSE :  
Marie-Claire Boulanger - Service Client

Suppléant CSE :  
Gérard Bossy - Service Portage.

### EN SAVOIR PLUS

- Le **Comité Social et Économique (CSE)** est une instance représentative du personnel dans les entreprises. Sa mission principale est de défendre l'emploi et les conditions de travail des salariés, de veiller à leur santé et sécurité, et de s'assurer du respect du droit du travail. Le CSE doit être mis en place dans les entreprises d'au moins 11 salariés et se compose de l'employeur et d'une délégation du personnel élu.
- La **CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail)** est une commission du Comité Social et Économique (CSE) chargée de traiter des questions de santé, de sécurité et d'amélioration des conditions de travail au sein de l'entreprise.

## DÉVELOPPEMENT RÉCENT DE L'UNSA SUR LE TERRITOIRE AUVERGNAT

- Ikea Clermont-Ferrand : 207 salariés – Unsa 2ème avec 22,7 %.  
Renouvellement des 38 CSE de Meubles Ikea France (10 098 salariés), l'Unsa confirme sa troisième place avec 19,1 % progressant de 175 voix et de un point.
- Curium Pet France (industrie pharmaceutique) Saint-Beauzire (Puy-de-Dôme) : 225 salariés – 2 sièges au CSE et 15,4 %. Première présence aux élections.

Quelques exemples au niveau national :

- Unsa Boulanger (commerces et services audiovisuel, électronique et électroménager): l'Unsa devient première organisation syndicale.
- IBM France : UNSA renforce sa position de leader.
- UES Pierre et Vacances : UNSA devient premier syndicat.



POUR ALLER  
PLUS LOIN

Pour suivre le développement de l'UNSA, consulter le magazine :  
8 magazines par an



# UNSA PÔLE LES MANUFACTURES D'Auvergne

Après avoir racheté l'entreprise Bagage et Cuir située à Cournon d'Auvergne, Hermès s'implante à Sayat et crée en 2004 la Maroquinerie de Sayat avec une soixantaine d'artisans.

Au fil des années, de nouveaux artisans intègrent l'entreprise via une formation au sein de la maroquinerie et la transmission des savoir-faire entre artisans.

L'entreprise grandissant, et le luxe « ne connaissant pas la crise », Hermès rachète en 2022 l'ancienne Manufacture des tabacs de Riom et la rénove entièrement pour créer une deuxième maroquinerie dans le Puy-de-Dôme ainsi qu'une école Hermès des savoir-faires et forme 250 nouveaux artisans qui intègrent la Manufacture de Riom.

Le Pôle les Manufactures d'Auvergne voit le jour. A ce jour, ce Pôle emploie 623 personnes.

## | Paroles de délégués UNSA :

*«L'UNSA s'est implantée il y a environ 5 ans et présente une liste aux élections de 2023 avec succès.*

*4 titulaires au collège 3 (ouvriers employés) et 1 titulaire au collège 2 (agents de maîtrise). Cette majorité acquise dès la première élection face à la CGT (4 titulaires au collège 3) et FO (3 titulaires au collège 3) s'en est suivie d'une alliance entre ces deux syndicats, autrefois en confrontation, et dont le but est désormais de bloquer systématiquement les propositions de l'UNSA.*

*C'est pourquoi nous préparons dès aujourd'hui les élections de «demain» qui auront lieu au printemps 2027. Afin de créer une équipe soudée, solidaire, et dont la priorité est le bon fonctionnement et l'amélioration du CSE.*

*Nous recherchons des personnes motivées, endurantes, positives, au sein du Pôle afin de renforcer notre équipe et partageants nos valeurs: Être à l'écoute des salariés, dans le dialogue et la réactivité face à chaque demande.*

*Qui sommes-nous ? Artisans, coupeurs, techniciens de maintenance, responsables, formateurs... Nous avons un Délégué Syndical parmi les élus et un Responsable Syndical qui nous accompagne constamment. L'ancienneté des élus au sein d'Hermès va de 5 ans à 35 ans, ce qui fait la richesse de notre groupe.»*



## DÉCOUVREZ NOS DIFFÉRENTES PAGES



SITE

PLMA.UNSA.ORG



FACEBOOK

PLMA UNSA



INSTAGRAM

PLMA.UNSA

## CONTACT



06 31 51 23 54



plma@unsa-industrie.org

Guillaume Simonet Délégué  
Syndical UNSA PLMA

# RENCONTRE AVEC ?



+ D'INFOS EN CLIQUANT SUR CE BOUTON

Lire et faire lire est un programme de développement du plaisir de la lecture et de la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants fréquentant structures éducatives (écoles, accueils de loisirs, crèches, bibliothèques...)

## | Création

Ce programme, porté par une association nationale du même nom, est inspiré d'une action menée à Brest en 1985.

## | Organisation

Lire et faire lire est développé dans chaque département par des coordinateurs des deux réseaux associatifs nationaux : la Ligue de l'Enseignement et l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF). Un comité d'écrivains, fort de plus de 120 membres, soutient Lire et faire lire depuis sa création.

## | Fonctionnement

A la demande de l'enseignant, ou animateur, et en cohérence avec le projet d'établissement et les pratiques pédagogiques, des bénévoles de plus de 50 ans offrent une partie de leur temps libre aux enfants pour stimuler leur goût de la lecture et favoriser leur approche de la littérature.

Des séances de lecture sont ainsi organisées en petit groupe, une ou plusieurs fois par semaine, durant l'année scolaire, dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations.

L'engagement de chacun des partenaires (structure éducative, bénévole), le fonctionnement et le déroulement des séances, etc. est décrit dans les chartes:

La Charte du lecteur et La Charte des structures éducatives.

L'association a aussi un rôle d'animation du réseau de lecteurs et accompagne les bénévoles dans leurs pratiques tout au long de l'année : mise à disposition de ressources documentaires, diffusion d'une lettre d'information mensuelle, inscription aux événements nationaux (prix poésie, sacs de pages, sacs de sciences...), organisation de temps de rencontres et de formations sur des thématiques spécifiques (lire aux adolescents, lire de la poésie, etc.).

## | Objectifs

Lire et faire lire poursuit deux objectifs complémentaires :

- **Un objectif éducatif et culturel** qui s'inscrit dans les priorités relatives au développement de la lecture et de la maîtrise de la langue du Ministère de l'Education nationale, participe à la promotion de la littérature de jeunesse auprès des enfants et à la découverte de notre patrimoine littéraire.
- **Un objectif d'échange intergénérationnel** destiné à favoriser la rencontre et le dialogue entre des enfants et des retraités.

Plus de 200 bénévoles en région Auvergne ! Pourquoi pas vous !



Nous avons rencontré Isabelle BOURDIER, enseignante retraitée et bénévole à Lire et faire lire. Elle nous a expliqué les raisons de son engagement et nous a donné ses deux coups de coeur (voir illustrations).

Son parcours professionnel atypique l'a rapproché des enfants les plus jeunes. D'abord professeur d'EPS dans les collèges et lycées, elle a ensuite été pendant quelques années coordinatrice d'un réseau « Réseau d'Éducation Prioritaire » où elle a contribué au rapprochement enseignants du second degré et enseignants du premier degré à travers des formations communes et surtout des activités pédagogiques mêlant élèves des écoles et collégiens. Puis, elle fait le « grand saut » en faisant le choix de devenir Professeur des écoles les dernières années de son activité professionnelle.

*«J'interviens tous les jeudi matins de la période scolaire (sauf en juin : mes vacances !!) à l'école maternelle Joséphine-Baker (ex Masage) à Beaumont.*

*Cela fait 3 ans que j'interviens dans cette école. Je prends des groupes de 6 élèves à tour de rôle que j'emmène à la bibliothèque et où je leur lis pendant 20 minutes plusieurs histoires en théâtralisant dès que je peux !! Cela soulage les maîtresses et les enfants aiment beaucoup ce moment de plaisir .*

*Personnellement, je réinvestis mes compétences en lecture auprès de ce jeune public qui fait preuve de spontanéité et d'enthousiasme.*

*J'avais aussi construit lors de mon dernier poste à Ceyrat de nombreux éléments (personnages, arbres, objets...) me servant à illustrer mes albums. J'ai conservé ceux-ci et je m'en sers avec les enfants de Beaumont.*

*D'autre part, aux récrés, je peux échanger avec les collègues (en maternelle, surveillance de récré !) ce qui me permet de suivre l'évolution des attentes de l'institution et de comprendre parfois la détresse des collègues.*

*Nous devons obligatoirement participer à une formation par an. L'année dernière, j'ai participé à la réunion journalière : débats, rencontre avec une autrice de livres pour enfants et ados, partage d'expériences et travaux de groupes( lecture à haute voix, etc.)*

*Cette association manque de bénévoles et à l'école, ils aimeraient bien avoir un-e bénévole de plus !»*

## NOUS CONTACTER



PUY-DE-DÔME



ALLIER



HAUTE-LOIRE



CANTAL



# QUAND LE 49.3 SACRIFIE LES VACANCES DES ENFANTS

## | 2026, une année chargée d'anniversaires et d'incohérences

En 2026, les colonies de vacances célèbreront leurs 150 ans et la loi des congés payés ses 90 ans. Dans le même temps, 2 enfants sur 5 ne partent toujours pas en vacances chaque année.

Ces anniversaires auraient pu être ceux d'un sursaut politique en faveur du droit aux vacances mais ils risquent de devenir ceux d'un recul majeur. Nous demandons une réelle politique nationale en faveur du droit aux vacances des enfants.

Pour la deuxième année consécutive, la santé mentale est la Grande cause nationale en France. Alors que les colonies de vacances et les camps de scoutisme offrent précisément des temps essentiels de rupture, de respiration, de socialisation et de découvertes, les décisions prises relèvent surtout d'une grande incohérence nationale.

## | Alerte lancée et répétée

Le collectif d'organisations nationales alerte les pouvoirs publics depuis l'été dernier sur les conséquences des arbitrages budgétaires en matière de vacances des enfants. Le recours au 49.3 sur le PLF 2026, la suppression de Colos apprenantes et l'incertitude pesant sur les aides territoriales confirment aujourd'hui ces craintes.

Une profonde inquiétude demeure pour les enfants non-allocaires CAF jusqu'ici soutenus par les dispositifs d'aide, comme les enfants de l'ASE, en situation de handicap ou résidant en zones rurales, dont le droit aux vacances risque aujourd'hui de devenir un angle mort des politiques publiques.

Le droit aux vacances des enfants ne peut pas être une variable d'ajustement budgétaire ni une ligne sacrificable au détour d'une procédure d'exception. **Les acteurs mobilisés demandent une politique publique ambitieuse, financée et pérenne en faveur du départ en vacances de tous les enfants.**

Communiqué du 17 février 2026

Le Projet de Loi de Finances 2026 a été adopté via l'article 49.3, effaçant au passage l'amendement de 10 millions d'euros voté par les Sénateurs en faveur du départ en colonies de vacances et actant la suppression du dispositif Colos apprenantes. **Les représentants du secteur dénoncent une décision prise sans débat et sans justification, qui porte atteinte au droit aux vacances des enfants, alors que 4,7 millions d'enfants ne partent déjà pas chaque année.**

## | 49.3, des vacances en option

Le 49.3 est tombé, et avec lui l'amendement de 10 millions d'euros voté par les Sénateurs, en novembre 2025, pour soutenir le départs en colonie de vacances. Un amendement pourtant modeste au regard des enjeux sociaux, éducatifs et sanitaires. Il est manifestement de trop dans une trajectoire budgétaire où le droit aux vacances des enfants semble relever de politiques accessoires.

À cela s'ajoute la suppression des "Colos apprenantes", créées en 2020. Elles permettaient chaque année à plus de 80 000 enfants en situation de précarité de partir en vacances : enfants confiés à l'ASE, en situation de handicap, résidant dans des quartiers prioritaires ou en zones rurales, de familles modestes. Ce dispositif avait rencontré son public. Il fonctionnait, les besoins étaient réels, les acteurs mobilisés et il représentait encore (ou seulement) 36,8 millions d'euros dans le PLF 2025. Il a pourtant été supprimé cette année.

**Des milliers de départs potentiels ont disparu sans explication, autre que « nous sommes**

**dans un budget restreint ». Les économies ne doivent pas se faire sur le dos des enfants.**

## | 20 millions d'euros de la CNAF : un soutien bienvenu, pas un substitut

Les organisations saluent la décision de la CNAF de mobiliser 20 millions d'euros pour créer un dispositif national d'aide aux départs en colonie de vacances et camp de scoutisme pour les enfants des familles allocataires. Cet engagement est une bonne nouvelle et une reconnaissance du besoin massif de soutien au départ en vacances.

Mais, cette enveloppe ne doit pas servir de prétexte à un désengagement des politiques territoriales existantes, notamment des aides aux vacances enfants (AVE) portées par les CAF.

Les AVE locales représenteraient 17 millions d'euros par an et permettraient à 69 000 enfants de partir en colonie de vacances chaque année. Le nouveau dispositif national doit venir s'ajouter aux actions locales, et **non se substituer aux politiques de solidarité construites localement.**

## COLLECTIFS SIGNATAIRES



## | A propos de la mobilisation collective

Depuis plusieurs mois, un collectif d'organisations, à l'initiative de Jeunesse au Plein Air, se mobilise pour faire valoir le droit aux vacances des enfants gravement mis en danger. Une lettre ouverte adressée aux membres du Gouvernement ainsi qu'une pétition citoyenne ont été lancées.

Cette année les colos fêtent leur 150<sup>ème</sup> anniversaire ! JPA organise un tour des colos en France durant tout le mois de juillet.



### | Objectif

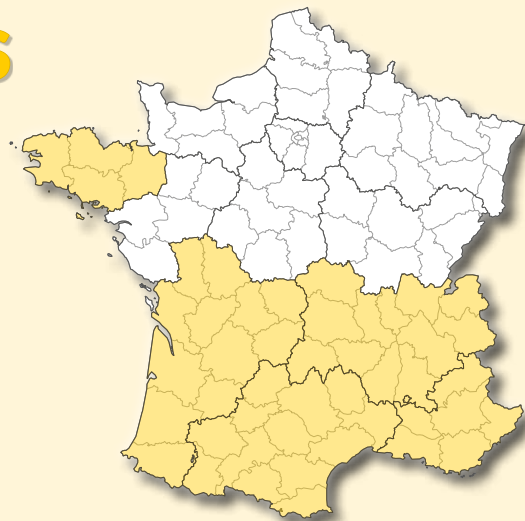
Valoriser et promouvoir les colonies de vacances et les camps de scouts auprès du grand public, des décideurs publics et des partenaires, à l'occasion de leur 150<sup>ème</sup>



anniversaire, tout en renforçant le plaidoyer en faveur du droit aux vacances. La région Auvergne-Rhône-Alpes est concernée la première semaine de vacances de juillet avec trois étapes sur vingt-et-une. JPA Puy-de-Dôme et JPA Haute-Loire organisent logiquement cet événement avec une étape dans le Puy-de-Dôme.

Rendez-vous dans notre journal de juin pour plus de précisions !

# ADRESSES DE LOCATIONS SAISONNIÈRES



© COMERSIS.COM

Nous continuons la publication de locations saisonnières découvertes par nos collègues (cf. bulletin janvier 2026).

Pour mémoire en janvier, nous avons mis le focus sur trois structures du tourisme social :  
GCU – VVF – Auberges de jeunesse.



## Location de vacances : les précautions indispensables

*Une annonce trop alléchante, un loueur pressant, un logement qui n'existe pas...*

*Les arnaques aux locations saisonnières se multiplient. Pour sécuriser votre réservation et éviter les mauvaises surprises, apprenez à repérer les signaux d'alerte avant de vous engager.*

## AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Gîte Le Cèdre

- ▶ Puy-de-Dôme – Courpière – 11 personnes
- ▶ 4 chambres (lits 160) - 6 lits - 2 salles de bain – prise pour voiture électrique



Appartement centre Chamonix

- ▶ Haute-Savoie - Chamonix - 4 personnes  
1 chambre
- ▶ Appartement face au Mont Blanc, plein sud, au centre de Chamonix, accès aux pistes ski aux pieds



Maison familiale dans un coin de nature

- ▶ Loire – Saint-Genest-Malifaux  
10 voyageurs – 4 chambres
- ▶ Au bord d'une petite rivière – draps et serviettes fournis – pièce de vie spacieuse

## PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (PACA)



Manade Cavallini  
Mas de Pioch

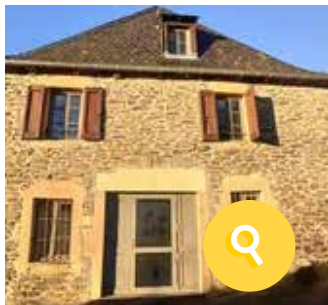
- ▶ Bouches-du-Rhône - Les Saintes-Maries-de-la-Mer - chambres d'hôtes et local à dispo pour petits repas
- ▶ Au coeur de la Camargue – animations liés à la manade – piscine



Centre station

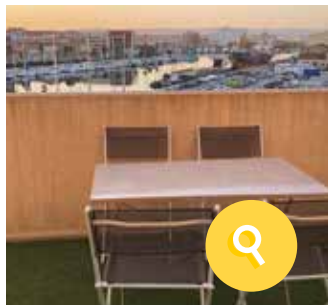
- ▶ Hautes-Alpes - Risoul – jusqu'à 4 personnes
- ▶ Au coeur de la station et au pied des psites– 4ème étage – ascenseur – local à ski – parking gratuit

## OCCITANIE



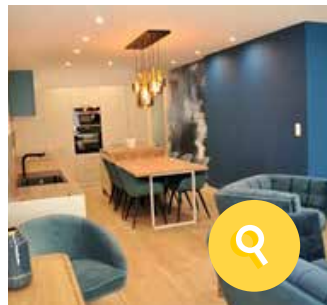
**«LE PUECH»  
gîte communal**

- ▶ Aveyron – Prades-d'Aubrac – 4 personnes – 4 lits
- ▶ Aux portes de l'Aubrac – appartement à l'étage mais grande salle commune en plus au RDC – village authentique – deux restaurants



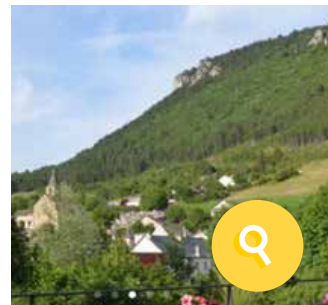
**Appartement en résidence  
Sète**

- ▶ Hérault – Sète – 4 voyageurs – 2 chambres
- ▶ 5<sup>ème</sup> étage avec ascenseur – grande terrasse – piscine commune sous conditions



**Appartement Luxe & Confort  
Sète**

- ▶ Hérault – Sète – 6 voyageurs – 3 chambres – 4 lits
- ▶ Au coeur de Sète – climatisé – linge de lit et de toilette fourni – 300 m des halles



**Gîte les falaises**

- ▶ Lozère – Barjac (vallée du Lot) – 7 personnes – 3 chambres
- ▶ PMR – lits faits – linge de toilette fourni – ménage fait – ferme élevage en agriculture biologique

## NOUVELLE-AQUITAINE



**Villa plain-pied**

- ▶ Île de Ré – Saint-Clément-des-Baleines – 8 personnes
- ▶ Plusieurs patios – parking à proximité – vélos à l'abri - plain-pied



**Maison proche des plages**

- ▶ Île de Ré – Saint-Clément-des-Baleines – 8 personnes – chambres à l'étage
- ▶ Patio extérieur pour les repas et fermé pour les vélos



**Maison du phare**

- ▶ Île de Saint-Clément-des-Baleines – proximité côte sauvage – 4 personnes
- ▶ Mer à moins de 300 m – centre village – transport en commun à moins de 500 m

## BRETAGNE



**Gîte Ker Lucie**

- ▶ Ille-et-Vilaine – Pleurtuit – 3 chambres – 6 personnes
- ▶ Matériel pour bébé sur demande – Lits faits – proximité de Dinard – 200 m du village



**Appartement Blancs Sablons**

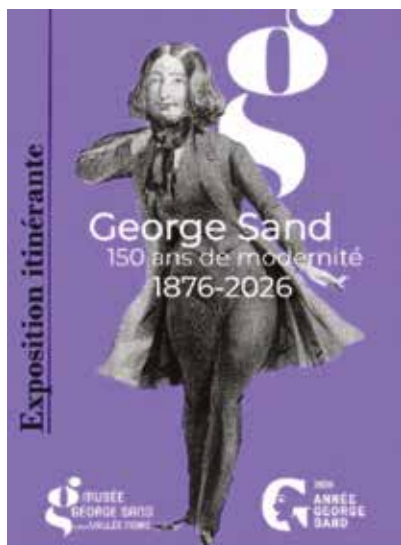
- ▶ Finistère – Le Conquet – 1 chambre – 1 salon – 4 personnes
- ▶ Appart au 1<sup>er</sup> étage - A cinq minutes du port (poisson frais à l'arrivée des bateaux) et embarcadère pour les îles Ouessant et Molène. Plages et GR 34.

# À PRÉVOIR À VOTRE AGENDA



## «COLETTE» CÉLÈBRE L'ANNÉE GEORGE SAND À CHAMALIÈRES

En 2026, la France commémore le 150ème anniversaire de la mort de George Sand, grande figure littéraire du XIXème siècle. Cette année sera l'occasion de redécouvrir la richesse de son oeuvre, son engagement et son influence toujours vive de nos jours.



Du 4 au 16 juin - Espace René Paput (Europe) - Chamalières

### EXPOSITION

«GEORGES SAND,  
150 ANS DE MODERNITÉ»

Cette exposition en 12 tableaux propose une rencontre avec l'écrivaine à travers ses multiples facettes - la romancière, l'artiste, la voyageuse, la femme engagée.

Elle permet de maintenir un lien fort avec le public et de rappeler combien l'héritage de Sand résonne avec les préoccupations d'aujourd'hui.

Le 8 juin 15h - Maison des associations - Chamalières

### CONFÉRENCE

«GEORGE SAND ET COLETTE  
FEMMES LIBRES ET RÉVOLUTIONNAIRES»

Les deux femmes, pittoresques, caustiques, facétieuses, épicuriennes, scandaleuses, multitalentueuses et célèbres de leur vivant, toutes deux baronnes par alliance, ne peuvent que séduire.

« Une femme, quand elle est héroïque, elle ne l'est pas à demi. »  
George Sand - *Elle et lui* - 1869

« Elle est en acier ! Elle est en «femme» et cela suffit. »  
Colette - *La Vagabonde* - 1910

L'association La courte échelle Auvergne organise un double évènement autour de George Sand et Colette : exposition et conférence. Notre ami et enseignant retraité, Michel PINET, animera la conférence du 8 juin à 15h à la maison des associations à Chamalières (Salle Paul Rouméas - 11 rue des Saulées - CHAMALIÈRES) : «George Sand et Colette – Femmes libres et révolutionnaires».

L'entrée à la conférence sera gratuite pour les adhérents UNSA (se munir de sa carte d'adhérent).

### NOUS CONTACTER

La Courte Échelle Auvergne  
Colette Association loi 1901  
72 avenue des Thermes  
63400 Chamalières

Contact : Michel PINET  
✉ cea.colette@laposte.net  
☎ 06 89 22 33 31